



le bulletin
Archingeay

Juin à décembre 2022

Joyeuses fêtes de fin d'année !

Mémo



Votre Mairie

Tél. : 05 46 90 25 26 Fax : 09 70 10 67 05
Mail : mairie@archingeay.fr
Lundi, mardi, jeudi, vendredi
13h00 - 18h00

Page Facebook :
Mairie d'Archangeay 



La mairie sera fermée
pour les fêtes de fin d'année
du 26 décembre au 3 janvier inclus

Agence Postale

Tél. : 05 46 90 26 00
Lundi, mardi, jeudi, vendredi
13h00 - 18h00



Ouverture aux
heures habituelles

Permanences du Maire

Le maire :
Les lundis, mardis et jeudis de 14 heures 30
à 17 heures 30 ou sur rendez-vous.

Les adjoints :
Sur rendez-vous.



Numéros d'urgence

POMPIERS 18 ou 112
URGENCES MÉDICALES : 05 46 27 55 20
SAMU : 15
GENDARMERIE : 17
ERDF : 09 72 67 50 17
ORANGE (une panne) : 1013
PHARMACIE DE GARDE : 3237

Assistante sociale

2B, rue du souvenir
17350 Saint-Savinien-sur-Charente
Tél : 05 46 96 53 00
Contact : Mme Perrard
Permanence :
le lundi, le mardi et le vendredi matin de
9h à 12h, sur rendez-vous

Permanence MSA

2B, rue du souvenir
17350 Saint-Savinien-sur-Charente
Tél : 05 46 96 53 00
Permanence :
le lundi de 10h à 12h sur rendez-vous
sauf 3^{ème} lundi du mois

Permanence Sécurité sociale

CIAS de Saint Jean d'Angely 3, rue
Dampierre 17400 Saint Jean d'Angely
Sur rendez-vous
Tél : 3646
Lundi, mardi et jeudi
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Sommaire

4

Le mot du Maire

5-6

Archingeay Autrefois

7-11

Conseils municipaux

12

Etat civil

13-14

Vie de la commune

15

Patrimoine communal

16

C'est la rentrée !

17

L'APE en images

18

Actualité des associations

19

Trail du bois Charmant

20-21

Rénovation énergétique

22

Bricolages de Noël

23

On passe à table !

24

Globes de Noël

26-27

Soirée jeux

28-29

Conte de Noël

30-31

Trésors de Lisette

32

Fête de la musique

Le mot du Maire

Chères Arcantoises, Chers Arcantois,

Des températures bien fraîches, de courtes apparitions du soleil, du feu dans la cheminée...

Au quotidien, tout nous rappelle que l'année 2022 touche à sa fin !

En effet Noël est là !

J'aimerais que cette période de fêtes soit **une trêve** pour tous !

Qu'il vous soit permis :

D'oublier, un tant soit peu, les difficultés que vous avez rencontrées au cours de cette année !

D'occulter momentanément les mauvaises nouvelles de 2022 : inflation, guerre en Ukraine...

En effet, je souhaite ardemment que ces jours festifs vous donnent l'occasion de partager des moments forts avec votre famille et vos amis.

Malheureusement, année après année, je constate, que les liens sociaux se distendent, que nous vivons une époque où l'entraide s'efface au profit de l'individualisme !

La cité, quelle qu'en soit la taille, **ne survivra pas à l'absence ou au refus de communication entre ses habitants.**

J'aimerais que cessent les nombreuses querelles de voisinage dont nous sommes saisis !

Souvent, un dialogue apaisé permettrait de trouver des solutions.

En 2023, votre Conseil municipal, soucieux de favoriser la communication entre Arcantois, apportera sa contribution avec d'une part la création d'une soirée jeux le 18 février (voir le détail dans ce bulletin) et d'autre part le retour de la fête de la musique le 16 juin après deux années d'interruption

en raison du covid.

Je remercie les associations et les bénévoles qui nous apporteront une aide bien précieuse.

J'aimerais aussi que l'on n'oublie pas nos concitoyens dans la peine, la souffrance ou la maladie ! Fidèles à notre habitude, afin d'offrir à nos Aînés un moment de convivialité et de douceur, nous leur avons porté leur traditionnel colis de Noël !

Je souhaite à chacun d'entre vous ainsi qu'à vos familles de très belles fêtes de fin d'année.

Et à tous nos petits Arcantois de bonnes vacances !

Wishing you and your family a very Merry Christmas and Happy New Year.

May this joyful season greet you with health and happiness!

L'équipe municipale et moi-même aurons le plaisir de vous accueillir

le dimanche 29 janvier à 16h00

à la salle Jean Pierre Jacques à l'occasion des vœux du Conseil.

A toutes les personnes qui ne pourront être présentes ce jour, je souhaite, d'ores et déjà **une très belle année 2023.**

Votre Maire, Rémi LAMARE

Archingeay autréfois

Parmi nos illustres habitants ayant foulé le sol Arcantois, nous comptons, entre autres, la famille Montaigne (cf épisode 4 et 5 "si la Vallée m'était conté"). Nous remontons cette fois à l'époque Gallo-Romaine à la rencontre d'Ausone (rien à voir avec le groupe moldave interprète du célèbre Dragosteia din tei).

La découverte d'un énigmatique sarcophage.

En 1790, une découverte, nous lance sur les traces de la famille d'Ausone. Si l'on en croit le "bulletin monumental", il y est fait mention :

"En creusant près de l'église d'Archingeay on exhuma un sarcophage en pierre (...).

Le couvercle du sarcophage d'Archingeay était scellé avec du ciment. On y trouva parmi quelques débris d'ossements humains que le contact de l'air fit tomber en poussière, plusieurs ornements (bijoux) de femme, à savoir deux boucles d'oreilles en or (...), un anneau nuptial en cuivre doré portant un monogramme dont la décomposition donne les lettres "F o NT E"

Le travail de ces divers bijoux paraissait appartenir au IV^e siècle. Il est présumable que ce sarcophage sur le couvercle duquel était gravée une croix latine renfermait les restes d'une dame chrétienne qui étant venue prendre les eaux d'Archingeay, avait succombé dans ce lieu à la maladie dont elle était atteinte et y avait été inhumée avec ses vêtements et ses bijoux selon l'usage pratiqué dans les premiers âges du christianisme.

Le monogramme de l'anneau nuptial forme les deux premières syllabes du mot FONTEIUS qui était vraisemblablement le nom du mari de la défunte. L'antiquaire Bourignon qui rapporte cette découverte pense que les restes mortels renfermés dans le sarcophage d'Archingeay pouvaient bien être ceux d'Attusia Lucana, soeur de Sabina femme d'Ausone laquelle était morte en Saintonge sous Gratien ".

C'est une hypothèse qui n'est pas créditée. Cependant, un autre ouvrage rédigé par M. Bourguignon, le découvreur, lui-même explique :

" Tout semble nous engager à placer cette maison de campagne d'Ausone aux Nouillers, le voisinage des eaux minérales d'Archingeay qui devaient être en faveur de son temps ont pu le déterminer à chercher une retraite dans un lieu où il trouvait à la fois les agréments d'une société honnête, la jouissance d'un air pur et salubre et les douceurs inappréciables de la vie champêtre".

Il n'est donc pas impossible qu'il ait lui aussi pris des bains dans notre village réputé en Aquitaine pour leurs vertus bienfaitrices de ces eaux.

Si l'on en croit l'excellent site memoiresdesnouillers.fr, il y est fait mention qu'ayant laissé à la postérité une vingtaine de livres, recueils de poésies et de correspondances. Il y fait des descriptions de ses villégiatures dans sa maison de campagne du Pagus Noverus. Par « maison de campagne », il faut comprendre tout un domaine agricole, où ses serviteurs cultivent les champs et la vigne, acheminant son vin à Saintes sur des chars trainés par des chevaux.

De Hautserre fut peut-être le premier à situer la résidence d'Ausone aux Nouillers en sa qualité d'historien et d'homme de lettres. Cela étant, une vingtaine d'années auparavant, Sanson, cartographe, publiait son atlas de la Gaule antique qui situait précisément le pagus noverus aux Nouillers."

Mais qui était Ausone, le personnage illustre dont il est fait mention ?



Ausone

Sur les Traces d'Ausone

Decimus Magnus Ausonius (Ausone) naît en 309 ou 310 à Cossium (Bazas) ou à Burdigala (Bordeaux).

Le jeune Decimus a un oncle, Arborius, qu'il aime comme son père. Grâce à cet oncle, Ausone est confié à des professeurs à Burdigala : le grammairien bordelais Macrinus, les grammairiens grecs Corinthius et Sperchius. Les penchants du jeune Decimus l'amènent plutôt vers l'éloquence et on lui donne comme professeurs de rhétorique Auscitain Luciolus Staphylius et le Bordelais Tiberius Victor Minervius.

Puis, toujours son oncle Arborius l'appelle à Tolosa (Toulouse) pour continuer son apprentissage.

Retour à Bordeaux

Après quelques plaidoiries sans grand succès, Ausone devient professeur de grammaire à Burdigala. Il épouse la fille d'un sénateur ami de son père, Attusa Lucana Sabina que l'on décrit noble et belle. Elle lui donne trois enfants. Ausinius qui meurt très jeune. Hesperius qui sera vicaire (prêtre adjoint à un curé) de Macédoine et une fille dont Ausone n'a pas laissé le nom mais qui fera deux beaux mariages (le préfet d'Illyrie puis le proconsul d'Afrique). Attusa meurt à 28 ans et Ausone ne se remariera jamais.

Ausone reste trente ans professeur à Bordeaux et gardera des liens quasi paternels avec un de ses élèves, le futur Saint-Paulin de Nole.



Ausone à la cour de l'empereur

La réputation de professeur d'Ausone amène l'empereur romain Valentinien Ier à lui confier en 367 l'éducation de son fils Gratien promis au trône. L'enfant a huit ans. Ausone rejoindra Valentinien et sa cour installée à Trèves (Allemagne). Ceux-ci sont chrétiens, Ausone, avec diplomatie, le deviendra aussi mais ne partagera jamais cette foi.

Ausone chante la victoire de l'empereur sur les Alemanni (confédération de tribus germaniques sur le Haut-Rhin), le Danube, la Moselle, Trèves, Mediolanum (Milan)... Il deviendra questeur (magistrat comptables des finances, responsables du règlement des dépenses et de l'encaissement des recettes publiques). Après la mort de Valentinien en 375, Gratien lui ouvre des possibilités nouvelles. Ausone devient préfet, proconsul, consul. Ses titres valent même à son père, Julius Ausonius, qui bien qu'approchant les 90 ans, sera nommé préfet d'Illyrie (Albanie actuelle).

Les refuges de vieillesse d'Ausone

À la mort de Gratien en 383, Decimus rentre enfin à Bordeaux. On le voit dans ses villas, Lucaniacus, Pagus Novarus... ou à la Villula, où il passe ses dernières années. Il trouve le repos dans ces terres Saintongeaises.

Ausone s'éteint vers 394. En laissant de nombreux poèmes. Il inspire de nombreux auteurs.

Une source d'inspiration de poètes

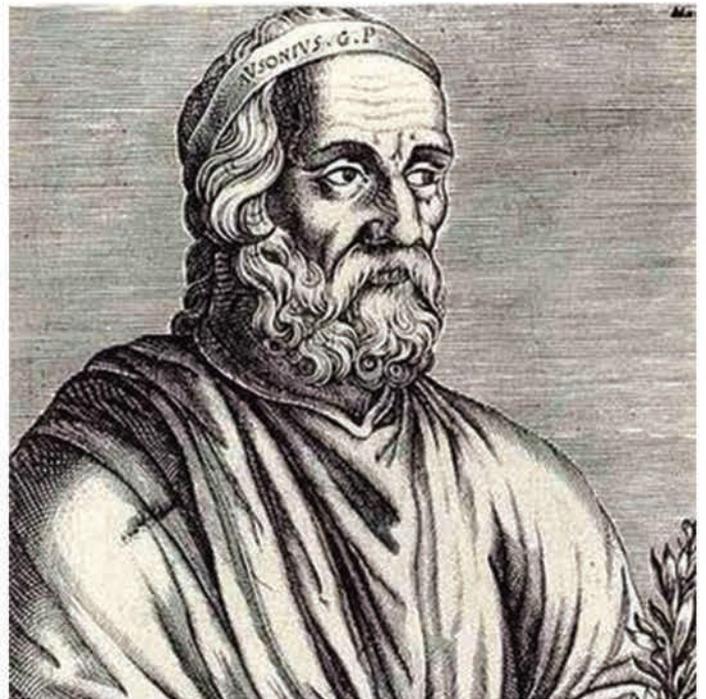
Ausone sera honoré à la Renaissance. On pourra reconnaître par exemple dans la poésie de Ronsard (1524-1585), Mignonne allons voir si la rose, ou dans celle de Malherbe (1555-1628), Consolation à M. Du Périer sur la mort de sa fille (Et rose elle a vécu ce que vivent les roses...) le poème d'Ausone.

En voici une traduction, un poème empreint de philosophie :

La durée d'un jour est la durée que vivent les roses,
La puberté pour elles touche à la vieillesse qui les tue.
Celle que l'étoile du matin a vue naître,
à son retour le soir, elle la voit flétrie.
Mais tout est bien : car, si elle doit périr en peu de jours,
Elle a des rejetons qui lui succèdent et prolongent sa vie.
Jeune fille, cueille la rose,
pendant que sa fleur est nouvelle
et que nouvelle est ta jeunesse,
et souviens toi que ton âge est
passager comme elle.
(Traduction : E. - F. Corpet)

Ausone - à la bonne vôtre !

Et si vous lisiez les poèmes en dégustant un bon vin ? Je vous conseille une cuvée du château d'Ausone, grand cru classé de Saint-Emilion qui lui fait encore honneur. Il serait construit à l'emplacement de la villae Lucaniacum, villa qu'Ausone aurait eu de son beau-père.



Archingeay - une terre d'accueil

Est-ce la douceur des terres Arcantoises, ces eaux, son calme, son charme qui attire tant de penseurs ? En tout cas, pour les proches d'Ausone, les Montaigne plus tard, il faut croire que notre village était un lieu privilégié pour se ressourcer.

Un havre de paix où il fait bon vivre.

Si l'on en croit l'Insee, le recensement de 2019 montrait une légère baisse de population mais comptait 670 âmes. Comme Ausone, parmi les habitants, de nouveaux venus, résidents de cœur, non de souche viennent ici goûter la Dolce Vita Arcantoise. Notre village est donc une terre d'accueil pour celles et ceux qui veulent y vivre.



Remerciements et sources.

Je tiens à remercier l'Escòla Gaston Febus, un cercle dont la vocation est la promotion de la culture gasconne qui m'a permis de reprendre des extraits de l'article qu'ils ont publié. Son siège est au château de Mauvezin (65130). Sa présidente : Anne-Pierre Darrées.

Oeuvres d'Ausone, tome second, traduit par l'abbé Jaubert, 1769

Œuvres complètes d'Ausone, tome 1, E.-F. Corpet, 1842

Ausone et Paulin de Nole, David Amherdt, 2004

La correspondance d'Ausone et de Paulin de Nole, Pierre de Labriolle, 1910

Ausone et son temps, Camille Jullian

Bulletin monumental, ou, Recueil de documents et de mémoires relatifs aux différentes branches de l'archéologie - 1837 - page 43 et 44.

Recherches topographiques, historiques, militaires et critiques sur les antiquités gauloises et romaines de la province de Saintonge par F.-M. Bourignon - 1800 - pages 375 - 376

Mémoires des Nouillers : <http://memoiresdesnouillers.fr/wiki/Ausone>

Insee : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-17017>

Baptiste ZUBOWICZ

Conseils municipaux



Conseil Municipal du 23 juin 2022

Le vingt-trois juin
Deux mille vingt-deux
Le conseil municipal de la commune d'Archingeay,
Dument convoqué à la mairie, s'est réuni en session ordinaire,
Sous la présidence de M LAMARE Rémi
Date de convocation du conseil municipal : 16.06.2022

Présents : Rémi LAMARE (Maire) – Christian BROUILLET (adjoint) – Patricia RUMBERGER (adjointe) – Fabrice DENIS (adjoint) – Rita RENOU (adjointe) – Jean-Michel GUIBERTEAU – William MALVAUD – Loïc CLERTE – Claire BESSON – Fanny DELACROIX – Baptiste ZUBOWICZ – Aurélie BODET

Absents représentés : Cédric TRANQUARD donne pouvoir à Aurélie BODET - Esther FEUILLET donne pouvoir à Patricia RUMBERGER

Absents excusés : Angèle BEAU

Secrétaire de séance : Christian BROUILLET

Ouverture de la séance à 20h30

1. AMENDE DE POLICE « ABRI-BUS » - RUE DES ECOLES

Dans le cadre du fonds de répartition du produit des amendes de police en matière de circulation routière, le Département de la Charente-Maritime participe au financement de projets pour la création de parkings, d'abris voyageurs et de petites opérations de sécurité.

Mme Beau demande où il sera installé. M le Maire répond qu'il sera installé près de l'école. M Brouillet indique que l'agent aura besoin de volontaires pour l'aider lors de l'installation. M Brouillet et M Guiberteau se portent volontaires. L'abri sera livré normalement courant juillet 2022.

Mme Bodet demande s'il est prévu de faire quelque chose pour l'arrêt au grand village. La demande va être étudiée.

M le Maire présente le plan de financement pour cet achat :

OPERATION	DEPENSE		RECETTES EN €		
	EN € HT	EN € TTC	TYPE	POURCENTAGE	MONTANT
ABRIS-VOYAGEURS	3 110.37	3 732.44	DEPARTEMENT 17 - AMENDES DE POLICE	40%	1 244.15
			AUTOFINANCEMENT	60%	1 866.22
TOTAL	3 110.37				3 110.37

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :
APPROUVE l'acquisition de ce nouvel abri-voyageur
ACCEPTE le plan de financement
AUTORISE M le Maire a déposé une demande de subvention auprès du Département de la Charente-Maritime au titre du programme des amendes de police perçu en 2021
AUTORISE le Maire à signer les documents se rapportant à ce dossier
Les crédits sont prévus au BP 2022

2. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA VOIRIE ACCIDENTOGENE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité d'entretenir certaines voies communales afin de sécuriser la circulation des usagers.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ces travaux rentrent dans le cadre de l'aide départementale pour travaux sur voirie communale accidentogène. Mme Bodet demande à quoi correspondent les travaux ; M le Maire lui indique qu'il s'agit du PATA (Point à temps automatique) et réfection de voirie

Monsieur le Maire indique que les devis présentés par le Syndicat Départemental de la Voirie, s'élèvent à :

- MONTANT HT : 23 697.76 €
- MONTANT TTC : 28 437.31 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- DECIDE DE SOLLICITER L'AIDE FINANCIERE DEPARTEMENTALE POUR LES TRAVAUX REALISES SUR VOIRIE COMMUNALE ACCIDENTOGENE,
- AUTORISE MONSIEUR OU MADAME LE MAIRE A SIGNER TOUS LES DOCUMENTS AFFERENTS A CE DOSSIER.

3. ACHAT D'UNE VOITURE ELECTRIQUE SITUATION DE L'ANCIEN VEHICULE DEMANDE DE SUBVENTIONS PRIMES DIVERSES

Monsieur le Maire signale que le véhicule actuel des services techniques a 25 ans et qu'il est nécessaire d'anticiper son remplacement en raison de grosses réparations à venir. M le Maire propose l'achat d'un véhicule électrique neuf dit « propre » permettant ainsi de participer au mouvement en faveur de la transition écologique.

L'offre est analysée :

- Kangoo Van E-Tech Elec – Grand confort EV45 11KW
- Neuf avec option (cf. devis)
- Prix HT : 29 403.59 €
- Prix TTC : 36 274.76 €

M le Maire informe que ce type d'acquisition peut être subventionné par le département au titre du fonds d'énergie. L'aide est de 20 %, plafonnée à 6 000 € sur le montant HT).

Il propose que le véhicule actuel soit mis à la casse, démarche subventionnée à hauteur de 9.000 euros. Le cout final pour la commune sera donc de 14.522,87 euros.

Plan de financement :

OPERATION	DEPENSE		RECETTES EN €		
	EN € HT	EN € TTC	TYPE	POURCENTAGE	MONTANT
ACQUISITION VEHICULE ELECTRIQUE	29 403.59	36 274.76	DEPARTEMENT 17 –FONDS ENERGIE	20 %	5 880.72
			AUTOFINANCEMENT	80 %	23 522.87
TOTAL	29 403.59				29 403.59

Mme Bodet demande plus d'information : borne de recharge, autonomie, prise électrique. M le Maire répond que le véhicule se charge sur une prise électrique classique, son autonomie est d'environ 250 km ce qui est largement suffisant compte tenu de son utilisation.

M Clerté explique que l'offre est très intéressante car vu le type de véhicule et son prix, pour lui il serait impossible de trouver un utilitaire neuf version essence ou diesel pour ce prix. M. le Maire rappelle que pour les autres sources de carburants, il n'y a aucune aide de l'état ou du Conseil départemental.

Mme Beau exprime son désaccord concernant le changement de ce véhicule, elle explique qu'au lieu d'acheter un nouveau véhicule, il serait souhaitable de faire un parc pour les enfants. Elle dit qu'il faudrait que l'argent de la commune soit utile pour les habitants et non pour le personnel. M le Maire lui rappelle que le véhicule actuel a 25 ans, qu'il va falloir le changer rapidement car de lourds travaux sont à prévoir. Il rappelle également qu'on ne parle pas d'une voiture de fonction bien d'un outil de travail.

M Zubowicz demande si ce véhicule pourra être mutualisé avec une autre commune. Il lui est répondu que cela paraît difficile en termes de gestion.

M Clerté demande si le leasing est possible. Mme Bodet explique qu'au sein de sa société, ce type de produit est acheté par ce moyen. M le Maire rappelle que la commune est une collectivité et de ce fait l'avantage fiscal n'est pas possible. Il précise qu'il n'y a pas d'aide financière pour une location.

Mme Bodet demande pourquoi le devis est fait avec Renault Rochefort. M le Maire répond qu'il s'est adressé à l'agent Renault de Tonny-boutonne qui dépend de Rochefort pour les offres commerciales. Elle remarque que la date du devis a été caduque, M le Maire répond qu'il a vu cela avec l'entreprise qui maintient les termes de son offre.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE L'ACHAT DE CE VEHICULE SUIVANT LE DEVIS PRESENTE**
- **APPROUVE LE PLAN DE FINANCEMENT PRESENTE**
- **AUTORISE LE MAIRE A FAIRE LA DEMANDE AUPRES DU DEPARTEMENT AU TITRE DU FONDS D'ENERGIE**
- **AUTORISE LE MAIRE A FAIRE LES DEMANDES DE PRIME OU BONUS DE L'ETAT**
- **APPROUVE LA MISE A LA CASSE DE L'ANCIEN VEHICULE**
- **AUTORISE LE MAIRE A SIGNER TOUS LES DOCUMENTS NECESSAIRES.**

PRESENTS : 10 VOTANT : 11

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 2 (Mme Bodet, Mme Beau)

4. TARIF DE LA CANTINE SCOLAIRE D'ARCHINGEAY AU 1ER SEPTEMBRE 2022

Monsieur le Maire rappelle les tarifs actuels et que l'an passé ils ont été légèrement augmentés par le conseil municipal en concertation avec la commune des Nouillers dans la cadre du rassemblement pédagogique intercommunal. Il propose, à compter du 1er septembre 2022, de maintenir les mêmes tarifs en accord avec la commune des Nouillers.

M Clerté explique qu'il paraîtrait légitime d'appliquer le taux de l'inflation. M le Maire répond que le tarif de la cantine scolaire, en

restant à un niveau modeste, peut être considéré comme une aide sociale.

Mme Beau demande si les ventes de repas couvrent les dépenses de cantine. M le Maire répond que la vente des repas couvre juste l'alimentation. Il explique que si on calcule le coût réel du repas en y ajoutant les charges induites (électricité/eau, cout du personnel, assurance, vérification obligatoire...) le prix des repas ne couvrent pas l'ensemble des dépenses.

Mme Beau demande si lors des achats des denrées les prix sont comparés. Mme Rumberger répond que non, mais qu'une attention particulière est portée à la saisonnalité des produits.

Elle explique également vu la taille de la cantine et les tâches de l'agent, une analyse des prix paraît difficile à faire.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal décide de fixer à compter du 1er septembre 2022, les tarifs comme présentés ci-dessous.

ENFANT	2.10 € le repas
ADULTE (Enseignant, AVS, ou toute autre personne)	4.20 € le repas
PERSONNEL COMMUNAL	2.50 € le repas

5. MODIFICATION DU TEMPS DE DEUX AGENTS - et MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Sortie de Mme Renou, en raison de ces liens familiaux avec l'un des agents. Elle ne prendra ni part au débat, ni au vote.

M le Maire rappelle que l'église est fermée depuis plusieurs mois en raison de la chute d'un morceau de plafond. M le Maire rapporte qu'une entreprise est venue vérifier la structure mais n'a pas émis, par écrit, un avis favorable à la réouverture. De ce fait l'accès à l'église reste fermé au public (y compris aux agents communaux).

M le Maire propose à compter du 1er juillet 2022 de porter les temps de travail comme suit (temps de travail annualisé pour la rémunération) :

- Agent 1 : Emploi d'agent technique polyvalent – Grade Adjoint technique territorial - de 21.78^{ème} H /35 à 21.25H/35^{ème}
- Agent 2 : Emploi d'agent technique polyvalent – Grade Adjoint technique Principal de 2^{ème} classe - 20.80^{ème} H / 35 à 20.33H/35^{ème}

Monsieur le Maire présente le nouveau tableau des effectifs au 1er juillet 2022

TABLEAU DES EFFECTIFS

GRADE OU EMPLOI	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif Budgétaire	Postes Pourvus	Postes Vacants	
SECTEUR ADMINISTRATIF						
Rédacteur	B	32/35 ^{ème}	1	1	0	
Adjoint administratif	C	20/35 ^{ème}	1	1	0	
SECTEUR TECHNIQUE						
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	35/35 ^{ème}	1	1	0	
Adjoint technique	C	35/35 ^{ème}	0	0	0	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	20.33/35 ^{ème}	1	1	0	
Adjoint technique	C	21.25/35 ^{ème}	1	1	0	
TOTAL				5	5	0



APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL
-APPROUVE LA MODIFICATION DES TEMPS DE TRAVAIL
A COMPTER DU 1ER JUILLET 2022, DES DEUX AGENTS -
EMPLOI D'AGENT POLYVALENT AU GRADE D'ADJOINT
TECHNIQUE ET ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE
2EME CLASSE.

-APPROUVE LE TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER
JUILLET 2022

-AUTORISE LE MAIRE A SIGNER TOUS DOCUMENTS SE
RAPPORTANT A CE DOSSIER

6. DELIBERATIVE RELATIVE AUX MODALITES DE PUBLICITE DES ACTES PRIS PAR LES COMMUNES DE MOINS 3 500 HAB

Sur rapport de Monsieur le maire,

Il est rappelé au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1^{er} juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site Internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation.

POUR CE FAIRE, ELLES PEUVENT CHOISIR, PAR DELIBERATION, LES MODALITES DE PUBLICITE DES ACTES DE LA COMMUNE :

- soit par affichage ;
- soit par publication sur papier ;
- soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal. A défaut de délibération sur ce point au 1^{er} juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

Considérant la difficulté technique d'engager à ce stade une publication sous forme électronique car un seul adjoint est en charge actuellement de la mise en ligne des diverses informations : M. Le maire propose au conseil municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel : Publicité par publication papier en Mairie

**AYANT ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE D'ADOPTER LA PROPOSITION DU MAIRE QUI
SERA APPLIQUEE A COMPTER DU 1ER JUILLET 2022.
ADOPTÉ : A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

7. QUESTIONS DIVERSES

Stockage d'énergie : M le Maire informe les membres présents que le Conseil Municipal va être à nouveau convoqué dès la semaine prochaine. Il fait part de son entretien avec la société AMARENCO qui souhaite installer un local de stockage d'énergie sur la commune. M le Maire explique qu'il s'avère que la commune

dispose d'une parcelle utile pour cette installation. Il donne lecture de la convention. A suivre.

Marché de l'Espoir : M le Maire donne lecture du courrier de remerciements pour la subvention versée.

Plaque indicative des salles de classes : Au vu de l'état actuel des plaques de chaque classe, il paraît nécessaire de les refaire. Plusieurs conseillers pensent qu'il est nécessaire que Mme Delacroix soit informée de ce projet pour pouvoir participer efficacement. A suivre

Bibliothèque : M le Maire demande aux conseillers présents des idées concernant le recyclage des livres de l'ancienne bibliothèque. M le Maire prend note et va contacter divers interlocuteurs.

Boîte à livres : Mme Rumberger demande à M Brouillet où en sont les travaux de la boîte à livres. M Brouillet informe Mme Rumberger que l'agent exécutera ces travaux durant la période hivernale car actuellement ses missions sont autres.

Chat : Il est fait part au conseil d'un mot reçu par certains administrés concernant un épisode de maltraitance de chats dans le bourg (tir à la carabine). Plusieurs conseillers condamnent fortement ces actes mais il faut noter que cette prolifération de chats et/ou l'adoption de chats en grande quantités engendrent des nuisances importantes aux habitants.

Miroir : M Brouillet rappelle que lors du dernier conseil, il a indiqué que la visibilité était réduite au carrefour rue de la mairie / rue de l'Eglise (sortie sud). Il indique qu'il est difficile de fixer un miroir, la seule possibilité serait de le fixer chez un administré. Il rappelle également qu'il serait judicieux d'attendre le projet RD 114 qui apportera certainement des améliorations. A suivre.

Voirie : M Brouillet informe que des travaux de voirie vont commencer et ceux sur une durée de 3 j

Bulletin communal : sortie imminente fin juin

Information décès : Mme Renou indique qu'il serait bien de faire part aux habitants de la commune des noms des personnes décédées par affichage. Il lui est rappelé que cela n'est pas conforme au respect de la vie privée et au RGPD (Règlement général de protection des données). La commune n'a pas le droit gérer cela, si les familles souhaitent informer la population, c'est à elle de le faire par exemple par un avis de décès dans la presse. La demande est refusée.

Séance levée à 21h51

Conseil Municipal du 30 juin 2022

Le trente juin

Deux mille vingt-deux

Le conseil municipal de la commune d'Archangeay,

Dument convoqué à la mairie, s'est réuni en session ordinaire,

Sous la présidence de M. LAMARE Rémi

Date de convocation du conseil municipal : 24.06.2022

**Présents : Rémi LAMARE (Maire) - Christian BROUILLET
(adjoint) - Patricia RUMBERGER (adjointe) - Fabrice DENIS**

(adjoint) - Jean-Michel GUIBERTEAU - Claire BESSON - Fanny DELACROIX - Baptiste ZUBOWICZ - Aurélie BODET - Angèle BEAU

Absents représentés : Rita RENOU donne pouvoir à Rémi LAMARE

Abstents excusés : Esther FEUILLET - William MALVAUD - Loïc CLERTE

Abstent : Cédric TRANQUARD

Secrétaire de séance : Christian BROUILLET

Ouverture de la séance à 20h30

1. CONTAINER ELECTRIQUE : convention entre la commune et la société AMARENCO - PROMESSE DE BAIL POUR LA LOCATION DE 100 M2 DE LA PARCELLE ZH/0417

M le Maire fait part au conseil municipal de la proposition de la société AMARENCO (le bénéficiaire) France pour la location de 100 m2 d'une parcelle communale cadastrée ZH 417 « Lardière » pour l'installation d'un ou plusieurs conteneurs abritant des batteries de stockage d'électricité.

Le projet est défini comme l'étude, la conception, le financement, la construction, l'installation et l'exploitation de l'Installation.

La société a notamment pour activité le développement, la construction et l'exploitation d'installations de batteries de stockage d'énergie.

Monsieur le Maire donne lecture de la promesse de bail pour la location de 100m2 de la parcelle communale ZH 417.

Monsieur le Maire propose que le conseil municipal confère à titre d'engagement ferme et irrévocable au Bénéficiaire, si bon semble à ce dernier, la faculté de prendre à bail emphytéotique régi par les dispositions des articles L 451-1 à L 451-13 du Code Rural tout ou partie du terrain, dont la désignation précise figure à l'Annexe 1 jointe aux présentes, à l'effet d'y permettre, en fonction des études réalisées, l'implantation, l'exploitation et l'entretien, par le Bénéficiaire, d'une installation de stockage.

La présente Promesse est valable pour une durée de 5 ANS à compter du jour de sa signature.

Monsieur le maire indique que, si à l'issue des 5 ANS, et à défaut d'avoir été résiliée aux conditions prévues aux présentes à l'article « Résiliation », celle-ci sera prorogée tacitement pour une durée maximale d'une année. Passé ce délai, éventuellement prorogé, si le Bénéficiaire n'a pas levé l'option, la présente Promesse sera automatiquement caduque sans aucune mise en demeure ou formalité, et les Parties déliées de toute obligation réciproque.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

APPROUVE la mise en location de 100 m2 de la parcelle ZH 417 « Lardière »

APPROUVE la promesse de bail emphytéotique et ses 4 annexes jointes à la délibération

AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des documents concernant ce dossier

2. QUESTIONS DIVERSES

- Congés : M le maire indique qu'il est nécessaire d'arroser les plantations durant l'absence de l'agent technique. M Brouillet et

et Mme Renou se portent candidat.

- Confiture : M le Maire informe qu'une jeune entreprise souhaiterait conventionner avec la commune pour l'utilisation de la cuisine de la salle fêtes pour sa production de confiture maison. M le Maire explique que la convention sera présentée en septembre 2022.

- Modification du PLU : M le Maire donne la suite au projet de boulo-drome. M le Maire indique que la modification du PLU n'est pas nécessaire. L'autorisation adéquate (PC ou DP) devra être déposée. M Brouillet se charge de la demande de devis.

- Aribus : Mme Besson demande ce qu'il en est sur la demande du Grand Village. Il est répondu que la désignation de l'emplacement est de la compétence de la Région.

- Haie le long de la RD 114 : Remerciement pour la coupe de la haie

Séance levée à 21H00

Conseil Municipal du 27 septembre 2022

Le vingt-sept septembre

Deux mille vingt-deux

Le conseil municipal de la commune d'Archingey,

Dument convoqué à la mairie, s'est réuni en session ordinaire,

Sous la présidence de M. BROUILLET Christian

Date de convocation du conseil municipal : 22.09.2022

Présents : Christian BROUILLET (adjoint) - Patricia RUMBERGER (adjointe) - Fabrice DENIS (adjoint) - William MALVAUD - Loïc CLERTE - Claire BESSON - Fanny LOUYOT - Baptiste ZUBOWICZ - Aurélie BODET

Absents représentés : Rémi LAMARE donne pouvoir à Christian BROUILLET - Esther FEUILLET donne pouvoir à Patricia RUMBERGER - Jean-Michel GUIBERTEAU donne pouvoir à Loïc CLERTE

Abstents excusés : Rita RENOU

Absents : Angèle BEAU - Cédric TRANQUARD

Secrétaire de séance : Christian BROUILLET

Ouverture de la séance à 20h30

1. CONVENTION DE LOCATION DE L'OFFICE DE LA SALLE MUNICIPALE « JEAN-PIERRE JACQUES » ENTRE LA COMMUNE ET MME L.

- Vu l'article 2144-3 du code général des collectivités territoriales M BROUILLET fait part de la demande de Mme L. Cette dernière est confitière. Elle était précédemment installée à Antezant-La-Chapelle et prochainement habitante de Taillant.

Cette professionnelle n'ayant pas d'atelier à son domicile, elle loue depuis le début de l'année les cuisines de la salle des fêtes du village. Elle cherche un endroit plus proche de son domicile pour préparer ses recettes. Celle-ci souhaiterait donc louer l'office de la salle municipale Jean-Pierre Jacques » à compter du 15 octobre 2022, à savoir le mardi et/ou le jeudi.

M Brouillet rapporte au conseil, la convention existante entre Mme L. et la commune d'Antezant- La-Chapelle. Il explique que M le

Maire s'est entretenue avec Mme L. pour certaines modalités. Il donne lecture du projet de ladite convention qui rapporte les éléments tarifaires et organisationnels. (Convention annexée à la présente délibération).

M BROUILLET met au vote l'approbation de ladite convention afin de louer à Mme L. l'office de la salle municipale comme indiquée dans la convention jointe. La convention commencerait au 15 octobre 2022.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL
- ACCEPTE LA DEMANDE DE M. L POUR LA LOCATION DE L'OFFICE DE LA SALLE MUNICIPALE « JEAN-PIERRE JACQUES » A COMPTER DU 15 OCTOBRE 2022 POUR UNE DUREE DE 1 AN RENOVELABLE PAR TACITE RECONDUCTION.
- AUTORISE LE MAIRE A SIGNER LADITE CONVENTION ET TOUS DOCUMENTS SE RAPPORTANT A CE DOSSIER

2. DECISION MODIFICATIVE

M BROUILLET informe le conseil municipal que l'emplacement choisi pour l'abribus situé rue des écoles a dû être modifié.

Il rapporte que M. H, propriétaire de la parcelle concernée a refusé son installation. De ce fait, il a été décidé d'installer cet abri sur un autre emplacement mais il s'avère nécessaire de faire des travaux supplémentaires : mise en place d'une plateforme en béton désactivé.

Il présente le devis des travaux de 1 726.20 € TTC.

M BROUILLET expose au conseil que les crédits concernant l'Opération 135 Abribus sont insuffisants.

OP 135 : Crédits prévus : 4500 € / Crédits réels : 5 458.64 €

M BROUILLET présente la décision modificative :

Dépenses		Recettes	
Article (Clap.) - Operation	Montant	Article (Clap.) - Operation	Montant
2188 (21) - 135 : Autres immobilisations co	1 000,00		
2313 (23) - 79 : Constructions	-1 000,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL
- APPROUVE LA DECISION MODIFICATIVE 1
- AUTORISE LE MAIRE A SIGNER LADITE CONVENTION ET TOUS DOCUMENTS SE RAPPORTANT A CE DOSSIER

3. QUESTIONS DIVERSES

Référent incendie et secours : M Brouillet rapporte que lorsqu'une commune ne dispose pas d'un adjoint au maire ou d'un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile, le décret du 29 juillet prévoit la désignation par le maire d'un correspondant incendie et secours au sein de l'équipe municipale.

M Brouillet demande aux conseillers présents si l'un d'eux souhaite être le référent incendie et secours. Personne ne se manifeste, M Brouillet se porte donc candidat. Un arrêté sera pris dans ce sens afin de respecter les obligations légales de la collectivité.

Place du souvenir : M Brouillet relate aux conseillers présents la présentation effectuée par le SDV1 17 pour le projet « Place du Souvenir ». Il a été abordé durant cette réunion, la possibilité de déplacer le monument aux morts, de modifier l'accès à l'église, de réfléchir sur les revêtements possibles. Il rappelle que le but du

du projet est de mettre en valeur le monument aux morts, faciliter l'accès à l'église et embellir la place. Il explique qu'avant de valider des plans, il est nécessaire d'avoir l'avis des Architectes des Bâtiments de France. M Zubowicz demande si l'idée de borne de recharge pour voiture électrique est envisagée ; M Brouillet répond favorablement à cette question. Il explique que les projets seront présentés au Conseil.

Reconnaissance en catastrophe naturelle : Mme BODET fait part au conseil des dégâts occasionnés par la canicule au sein de son habitat. M Brouillet rapporte que la commune a mis un avis à la population pour que les personnes concernées par des dégâts similaires déclarent cela à leur assurance et à la Mairie afin qu'une demande de reconnaissance en catastrophe naturelle au motif de la sécheresse/canicule 2022 soit reconnue pour la commune. Mme Bodet rappelle que le bourg est en zone argile rouge. A suivre.

Eglise : M Brouillet fait part au conseil d'une nouvelle réunion qui aura lieu le 26.10.2022 à 14h à l'église en présence du conservateur des monuments historiques et autres interlocuteurs afin de trouver des solutions au problème de plafond de l'église. M Denis exprime son mécontentement par rapport à la situation, « personne ne veut prendre position quant à savoir si il y a un risque ou non ». Tous expriment leur agacement concernant la fermeture de l'église qui prive certains administrés de pouvoir célébrer leur religion.

Nouvelle association – Yoga : M Brouillet informe qu'une nouvelle association arcantois a déposé ses statuts à la mairie « SAMGAMA BIEN-ETRE ». Elle est axée sur le yoga et le bien-être. L'association utilisera tous les jeudis la salle des fêtes pour y donner des cours. Mme Louyot explique que l'arrivée d'une nouvelle association est une bonne chose pour la commune.

Bulletin : M Denis exprime son mécontentement concernant la distribution du bulletin communal. Il fait part de son souhait d'attribuer ces distributions aux services postaux (au même titre que la publicité) afin d'éviter ces problèmes récurrents. Plusieurs conseillers manifestent leur mécontentement, ils demandent à savoir qui est concerné car ils souhaitent conserver la distribution et n'acceptent pas cette option. Il est rapporté également que ce problème s'est également passé avec les colis de Noël (soit distribués en retard, soit non reçus). M Denis explique qu'il entend bien que tout le monde n'est pas concerné mais que malgré tout le problème est récurrent. Plusieurs conseillers demandent à ce que soit remis à plat la répartition des distributions et que les conseillers ne pouvant pas ou ne voulant pas faire cela se manifestent afin de les écarter de la distribution. La répartition sera remise à plat lors du prochain conseil.

Chiens errants : M Clerté informe d'un problème récurrent au Grand Village : la divagation des chiens errants. M Brouillet explique qu'il faut contacter la mairie afin que le secrétariat puisse contacter la personne référente SPA en charge de la capture des animaux errants.

M Denis fait part des divers signalements reçus en mairie concernant sur des violences et divers actes de cruauté envers des animaux domestiques. (Pendou, volé, enfermé). Les conseillers condamnent ces actes.

Eclaire public : Mme Bodet demande s'il est prévu de modifier les heures auxquelles s'allument et s'éteignent les éclairages. Elle

rapporte qu'il lui paraît incongru que les éclairages du bourg par exemple soit allumés jusqu'à 23h en hiver par exemple, Archingeay n'ayant pas de commerce ouvert, l'intérêt est faible. M Brouillet explique qu'il y a environ 170 éclairages publics sur la commune. Un contact est en cours avec le SDEER2 pour étudier cela : diminuer les horaires, le passage au LED. A suivre.

Voirie : M Brouillet informe que le correspondant au sein de la DID a changé. Il fait part de sa rencontre positive avec ce nouvel interlocuteur. Il explique que des projets ont été abordés tels que : modification du revêtement après la sortie du bourg, ralentisseur direction du bourg (sur la RD 122 E1)

Mairie : M Brouillet informe que le permis de construire a été déposé. Le dossier est complet mais que le délai de l'instruction est porté à 4 mois dans l'attente de la réponse de différentes commissions (ABF, SDIS etc...).

Ordures Ménagères : Il est fait part au conseil des plaintes des administrés du bourg concernant le déplacement des bacs à OM. Les bacs « rue de l'église » sont à côté de la pompe de relevage « rue du fournil ». Mme Bodet fait part des remarques des habitants qui considèrent que la mairie a bien agi en les déplaçant car tout le monde veut les bacs proches de chez eux mais sans en avoir la nuisance.

Installation camion itinérant / électricité : Mme Bodet demande qui paie l'électricité des Food trucks installés. Il est répondu que c'est la commune afin d'être attractif pour ce type d'activité.

Séance levée à 21H34



Mariage de Elodie Giraud et Cédric Savignat le 4 juin 2022.



Mariage de Ingrid Kohler et Dominique Lecourt le 27/08/22



Mariage de Elodie Cunaud et Julien Tonneau le 27/08/22

Etat civil



4 mariages
1 PACS



2 naissances



1 décès

Nous sommes heureux d'avoir pu célébrer le PACS de Marie-Claire Pion et Fabien Schmitt le 27 octobre 2022.



Mariage de Fanny Delacroix et Arnold Louyot le 27 août 2022.

Vie de la commune



Etat de catastrophe naturelle

Nous avons connu cet été, comme dans beaucoup de régions, plusieurs périodes de canicules ainsi qu'une sécheresse exceptionnelle.

Certaines maisons et/ou bâtiments en ont souffert avec bien souvent l'apparition de fissures tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de ces constructions.

La mairie a déposé le 27 octobre une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle auprès des services de la préfecture en y joignant les courriers et photos adressés par les administrés concernés par ce sinistre.

L'instruction de cette demande par le Ministère de l'intérieur peut prendre plusieurs mois.

Un arrêté interministériel reconnaissant, ou pas, l'état de catastrophe naturelle pour la commune sera alors publié au Journal Officiel.

Rappelons ici que l'état de catastrophe naturelle constaté par arrêté peut ouvrir droit à la garantie des assurés contre les effets des catastrophes naturelles sur les biens faisant l'objet de contrats d'assurance.

Pour ce faire il est impératif de procéder dès maintenant à une déclaration de sinistre auprès de votre assureur par courrier recommandé avec accusé réception.

La Mairie reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

La commémoration du 11 Novembre

Très belle cérémonie en présence des enfants de notre école élémentaire accompagnés de leurs enseignants, des portes-drapeau, de Mme Caroline ALOE Vice-Présidente du conseil départemental de la Charente-Maritime.

Nous ont également honorés de leur présence le SDIS17, la gendarmerie et l'harmonie de Saint-Savinien.

Deux gerbes ont été déposées par la commune et le conseil départemental de la Charente-Maritime.

La cérémonie s'est conclue par un vin d'honneur dans la salle communale Jean-Pierre JACQUES.

M. le Maire et les élus vous remercient de votre présence.

Fabrice DENIS

Rémi LAMARE

Abri voyageurs

Afin de remplacer l'abri voyageurs supprimé lors de la réfection du préau de l'école, partiellement détruit par un incendie criminel, un nouvel abri voyageurs a été installé rue des écoles près du parking.

Des travaux de terrassement, le coulage d'une fondation en béton armé, recouvert d'un béton désactivé ont été nécessaires pour la pose de cet abri destiné aux élèves du collège.

Coût de l'abri voyageur 3824,69€
Installation maçonnerie 1726,20€
Total 5350,89€

Christian BROUILLET



Mise à jour de notre Base Adresse Locale

L'adressage devient dorénavant obligatoire pour toutes les communes, en vertu de l'article 169 de la loi 3DS promulguée le 21 février dernier.

Pour rappel, ce qu'on nomme « adressage » renvoie au fait de donner un nom à tous les lieux-dits et à toutes les voies (dont les voies privées ouvertes à la circulation), et de numéroté toutes les maisons et constructions présentes dans le territoire d'une commune. C'est un chantier en cours dans notre commune d'Archingeay.

À quoi sert l'adresse ?

Des adresses à jour, c'est la garantie pour une commune de voir ses commerces et activités économiques bien référencés, ses habitants plus rapidement secourus, et pour tous c'est le gage d'un accès rapide à la fibre et aux services publics en ligne. Lorsqu'une commune peut réaliser son adressage facilement, rapidement et gratuitement, la qualité de ses adresses se trouve considérablement renforcée.

Voilà pourquoi les Bases Adresses Locales sont prioritaires dans la Base Adresse Nationale, socle de souveraineté de l'État qui irrigue tous les services et principaux opérateurs.

Fabrice DENIS



Campagne annuelle d'entretien de la voirie communale.

Travaux effectués en 2022 :

- Réfection totale de la rue des sapins (Grand village).

Scarification de la chaussée, reprofilage de chaussée, revêtement bicouche gravillonné.

Coût des travaux 10789,19€

-Maintien à un niveau acceptable de la voirie par point à temps automatique sur les voies les moins détériorées.

Les voies communales traitées selon ce procédé sont les suivantes VC 105, VC61, VC 63, VC 58 en partie, VC 55 et 57 en partie, VC 127, VC 47 en partie, VC 126 en partie VC 44, VC 33 en partie, VC 20, VC21 et 22 en partie VC 11.

Coût de l'opération 17626,68€

Coût total de l'entretien de la voirie en 2022: 28415,87 €.

Christian BROUILLET

Le repas des aînés

Quel bonheur de pouvoir à nouveau se retrouver autour du repas des aînés qui nous avait tant manqué ces deux dernières années.

C'est avec bonheur que nous avons partagé un délicieux repas de fête, tout en dansant au son du groupe *Les bretelles se détendent* qui a fait danser administrés et conseillers dans une bonne humeur communicative.

Nos aînés ont pu rencontrer les nouveaux conseillers municipaux depuis les dernières élections, la Covid nous ayant empêché de faire ces présentations annuelles depuis 2020.

Ce moment d'échange est précieux et a été comme à chaque édition une parenthèse où tous peuvent se retrouver avant de préparer les fêtes de fin d'année en famille.

Merci à tous ceux qui ont été présents et nous espérons être encore plus nombreux l'année prochaine.

Fanny LOUYOT



Notre patrimoine communal

L'église et le four à pain



Dans notre précédent bulletin, vous avez été informés de l'effondrement d'une partie, certes minime, de la voûte en plâtre de la nef de notre église. L'édifice a été immédiatement fermé en application des règles de sécurité publique. Courant octobre, un ingénieur du conservatoire régional des monuments historiques et une collaboratrice de l'Architecte des Bâtiments de France ont inspecté l'église.

Suite à cette visite nous allons mandater un architecte du patrimoine qui missionnera un bureau d'études pour faire un diagnostic des « désordres » de la voûte.

Un premier rendez-vous a été fixé au 5 janvier. Les conclusions de l'étude nous permettront d'une part d'envisager ou non la réouverture de l'église et d'autre part de connaître l'étendue des travaux à effectuer.



Le four à pain communal, situé rue de l'école, présente un certain nombre de défauts. Son utilisation, bien souvent par les associations, n'est plus possible depuis plusieurs années.

Sur les conseils d'un habitant de la commune, bénévole à la Fondation du Patrimoine, nous sommes entrés en contact avec l'association Le SAS. Cette association a pour mission de développer des chantiers de restauration du Patrimoine, au service des particuliers et des collectivités.

Maçonnerie du Bâti Ancien, taille de pierre et peinture sont des domaines dans lesquels elle apporte savoir-faire et expertise. Il est à noter que cette structure est un chantier d'insertion et a donc un rôle social non négligeable.

Un chef de chantier de l'association est venu le 24 octobre et nous a adressé son diagnostic ainsi que le devis :

- Altération de la sole ainsi que de l'arc de la gueule du four
- Absence de tuileaux à l'entrée de la voûte
- Présence d'une fissure au fond à droite de la voûte
- Mauvais positionnement du cadre métallique de la porte

Le chiffrage de la restauration s'élève à 3155 €. Lors de la séance du 8 novembre le conseil municipal a donné son accord à l'unanimité sur cette proposition.

L'année 2023 nous verra-t-elle tous rassemblés autour de notre four à pain pour... La fête du pain ?



Un rentrée 2023 particulière !

A cette rentrée 2023, nous pourrions penser qu'il s'agit d'une rentrée identique aux autres années...

Toujours 3 classes...

Encore deux classes de CE2-CM1 et une classe de CM2...

M. Yonnet (directeur d'école) est là, micro à la main, et présente, comme à chaque rentrée, rapidement aux nombreux parents présents cette rentrée 2023.

A coté de lui, comme en 2022, on retrouve cette équipe soudée composée de Mme Léchevin et de M. Desrentes (professeur des écoles), de Mme Armengaud-Rullaud et Mme Dhordain (AESH-personnel indispensable pour l'intégration et l'accompagnement d'élèves notifiés à la MDPH).

Mais au fil de son discours, on comprend que cette année est différente : les deux classes de CE2/CM1 ont 18 élèves chacune et la classe de CM2 22 élèves. Au total : 58 élèves !!!!
On est loin du record établi il y a 5 ans avec 91 élèves.

C'est la répercussion à l'ouverture de classe qui a eu lieu l'an dernier à l'école des Nouillers, ce qui a permis de diviser le nombre d'élèves sur l'ensemble du RPI en 7 classes contre 6 antérieurement.

M. Yonnet : « Ces conditions de travail sont confortables, nous pouvons plus facilement repérer les difficultés que rencontrent les élèves et avons plus de temps à leur accorder pour les aider à les surmonter, à les contourner.

Réjouissons-nous de pouvoir travailler dans cet environnement paisible ! »

Nous avons aussi cette année une classe flexible que la mairie a équipé de nouveaux mobiliers (chaises et tables sur roulettes).

M. Yonnet Guillaume
Directeur d'école



Le discours de bienvenue du Maire



Dans l'attente de l'appel...

L'APE en images



L'APE a organisé son assemblée générale annuelle le 27 septembre 2022, un nouveau bureau a été élu. Une nouvelle équipe pour continuer et pérenniser cette belle association dynamique sur le territoire de notre commune.

Les écoles et l'APE s'associent toujours pour organiser de beaux événements afin

de créer des liens et collecter des fonds pour les projets scolaires des enfants.

Le marché d'automne a eu lieu le 30 septembre 2022, c'est un moment privilégié où les parents, les enfants et les enseignants se retrouvent pour partager ensemble le premier moment convivial de l'année scolaire.

Une vente de pizza a été organisé le vendredi 21 et le samedi 22 au soir en partenariat avec la boulangerie des Les Nouillers « Le Fournil provençal » pour collecter des fonds pour les écoles.

Une belle réussite grâce aux parents et associations qui ont été acteurs de cette manifestation en étant au rendez vous des commandes. 86 pizzas ont ainsi été cuisinées et vendues par la boulangerie. Ce week-end a permis de collecter des fonds pour les écoles et mettre en avant notre commerce de proximité.

Pour la première fois, l'APE a organisé un événement sur le thème d'Halloween le 31 octobre 2022 pendant les vacances de la Toussaint. Une très belle manifestation pour le plus grand bonheur des enfants et des parents.

Chacun a profité de ce bel après midi autour des ateliers créatifs et culinaires organisés sur le thème d'Halloween, de la chasse aux

bonnons et pour finir la journée de la boom d'Halloween offerte par l'association « les roses du vents » des nouillers. Un grand merci aux habitants des nouillers qui ont gâtés nos petits monstres avec des quantités de bonbons impressionnantes.

Les prochaines manifestations sont nombreuses :

- le loto le 29 janvier 2023
- le raid du bois charmant en mars 2023
- la rando VTT au mois d'avril et bien d'autres.

Nous serons présents tout au long de l'année pour animer nos villages et collecter des fonds essentiels à nos écoles.

Un grand merci aux bénévoles, aux parents et aux enseignants qui sont essentiels à la vie de notre association.

A bientôt pour de nouvelles aventures.



Actualité des associations



L'association Entre chats aux Champs

Présidée par Mr Renou Jean-Michel.

Nous arrivons déjà en fin d'année, notre association adresse les meilleures fêtes possibles à tous. Malgré une reprise difficile à la suite du Covid 19 nos activités à ce jour nous donnent un bilan positif.

Les marches tout publiques ont favorisé l'arrivée de nouveaux adhérents sur les deux sections actives.

Arts Plastiques et marches (9 et 12 km).

Notre AGO se fera fin janvier 2023 (la date sera communiquée sur le portail de la mairie) c'est le moment de venir pour découvrir l'association.

L'adhésion 2023 est fixée à 25.00€ En février 2023 nous serons partenaires avec « le trail du bois Charmant. »

Pour renseignements l'adresse mail du club est la suivante : entrechatsauxchamps2020@gmail.com

Cordialement à tous.

MARCHE EN GROUPE
COURS PEINTURE

ARCHINGEAY,

L'ASSOCIATION « **ENTRE CHATS AUX CHAMPS** »

VOUS PROPOSE : le programme adhérent 2023



Inscriptions : à partir du 1^{er} janvier au siège du club

TARIFS 2023 : valable pour l'année calendaire

a) Adhésion à l'association

Adulte : 25 € Couple : 40 €

b) Peinture, dessin :

Le Mardi de 18h à 20 h
Adhésion + 15 €/mois (150.00€ annuel)

c) Grande marche : (8 à 12 kms) le mardi à 8h30

Rdv parking au pont de Tonnay Boutonne.

d) Petite marche : (6 à 8 kms) le jeudi à 9h00 Rdv place de l'Eglise. Archingeay.

e) Un partenariat avec le trail du Bois Charmant en Février

Deux projets de marche le dimanche matin
En Avril une marche semi-nocturne tout publique
En Juillet un pique-nique avec marche 9 km
En Septembre une sortie (3jrs).
En Novembre la soirée Beaujolais.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à :
Mr Jean-Michel RENOU Tél : 06 08 97 48 52
ou par mail : entrechatsauxchamps2020@gmail.com

Assemblée générale Ordinaire le 27 Janvier 2023

Président de l'Association

ACCA

Pour notre premier repas organisé par l'ACCA à été une réussite. Je remercie tous les participants et un grand merci aux bénévoles. L'équipe de l'ACCA vous souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

Président
Stéphane Vatbled



DIMANCHE 5 FÉVRIER 2023

2 ÉPREUVES : 10 KM ET 20 KM & UNE MARCHÉ DE 9KM

Inscriptions sur
www.courirencharentemaritime.fr
www.trailduboischarmant.wordpress.com
Tel : 07 66 52 97 63



Trail du Bois Charmant

Trail du Bois Charmant

Besoin de bénévoles

Arcantois et Arcantoise, cette année aura lieu la 2e édition du trail du Bois Charmant, le dimanche 5 février au matin. Cette année, c'est + de 400 participants qui sont attendus et pour les accueillir dans les meilleures conditions, nous avons besoin de bénévoles. 1h, 2h ou 3h de votre temps, nous pouvons trouver la missions qui vous correspondra (aide au stationnement, à l'installation, poste de signaleurs, gestion d'un ravitaillement,...)

Sachez aussi, qu'en participant à cet événement vous contribuerez à votre manière à la réalisation de projet des enfants du RPi car tous les bénéfices de cette manifestation seront reversés aux écoles. Si vous souhaitez donc vivre cet événement de l'intérieur, il vous suffit de contacter Guillaume Yonnet au 07 66 52 97 63.

L'équipe du Trail du Bois Charmant et les enfants des écoles comptent sur vous et vous en remercient..



UN PROJET DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ? AYEZ LE REFLEXE **FRANCE RENOV'**.

Le service public pour mieux
rénover votre habitat.

CONSEILLER.E.S

Territoire Aunis - Vals de Saintonge

05 46 07 51 99

Formulaire contact sur :

renov-info-service.fr | france-renov.gouv.fr



**RÉNOV'
INFO
SERVICE**

avec



**France
Rénov'**

Le service public pour mieux
rénover mon habitat

ESPACE CONSEIL

Conseils personnalisés sur rendez-vous

Le mardi

SURGÈRES

Au siège de la
Communauté
Aunis Sud

45 avenue Martin
Luther King

Le mercredi

SAINT-JEAN D'ANGÉLY

Au siège de Vals
de Saintonge
Communauté

55 rue Michel Texier

Le jeudi

MARANS

Au siège de la
Communauté de
communes Aunis
Atlantique

113 route de La
Rochelle

CONSEILLER.E.S RENOV' INFO SERVICE

05 46 07 51 99
de 9h à 12h30 du lundi au vendredi

N'hésitez pas à prendre contact via notre formulaire :

www.renov-info-service.fr

Votre service public local de la rénovation de l'Habitat fait peau neuve !

RENOV'INFO SERVICE, c'est le nouveau nom donné au service public local de la rénovation énergétique. Longtemps identifié sous le nom d'Espace Info Energie, puis plus récemment de Plateforme de la Rénovation Énergétique, les 3 Communautés de communes Aunis Atlantique, Aunis Sud et Vals de Saintonge Communauté, qui portent conjointement ce service public, ont travaillé sur une déclinaison locale, pour une meilleure appropriation du service par leurs habitants.

RENOV'INFO SERVICE fait partie du réseau national des espaces conseils France Renov' cofinancé par l'Etat, la Région Nouvelle Aquitaine et les collectivités territoriales. Avec cette nouvelle identité visuelle, ce service continuera de répondre aux nombreuses demandes inhérentes aux crises énergétique et climatique qui affectent nos modes de vie et particulièrement nos façons de nous loger.

Les conseillers Renov' Info Service sont là pour apporter du conseil neutre et personnalisé sur le plan technique et financier. Leur rôle est de :

- Sensibiliser sur les travaux nécessaires pour s'engager dans une rénovation performante générant de véritables gains énergétiques et de confort .

- Accompagner les ménages dans la définition d'une stratégie pour répondre à leurs besoins. (évaluation énergétique des logements, points réglementaires et juridiques, présentation des solutions techniques existantes, mise en relation avec les professionnels locaux qualifiés, analyse des devis...)

- Elaborer un plan de financement des travaux envisagés, à partir de l'ensemble des dispositifs existants sur le territoire (Etat, Région, Département, Collectivités, structures privées...)

Les conseillers RENOV'INFO SERVICE sont des tiers de confiance qui n'ont rien à vendre. Ils travaillent en synergie avec les autres acteurs publics ou privés de l'habitat tel l'urbanisme, le patrimoine, les structures sociales du logement...

Un service également destiné aux professionnels de l'habitat

RENOV'INFO SERVICE anime également un réseau d'acteurs professionnels en lien avec l'habitat notamment avec les fédérations du bâtiment et les artisans du territoire afin de faciliter le parcours des ménages et accompagner la filière dans le développement d'une offre locale de rénovation performante.

Pour solliciter RENOV'INFO SERVICE, prenez rendez-vous sur www.renov-info-service.fr ou contactez le standard téléphonique ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h30 au 05 46 07 51 99. Des rendez-vous personnalisés sont proposés dans le cadre de permanences dans les locaux des 3 Communautés de communes.

Contact RENOV'INFO SERVICE:

Aurélié CALLARD - Coordinatrice Plateforme de la rénovation

06 19 82 41 20 - a.callard@aunis-sud.fr



Etoile de Noël en carton et Raphia

Patricia Rumberger



Les étapes pour réaliser une étoile de Noël :

1. Couper deux étoiles (une grande et une plus petite)
2. Coller la petite étoile sur la plus grande
3. Couper un morceau de raphia et faire un joli noeud
4. Coller un bouton au dessus du noeud
5. Faire un trou au sommet de la branche la plus haute
6. Passer un morceau de raphia au sommet et faire un noeud

Marques place en sucres d'orge

Matériel :

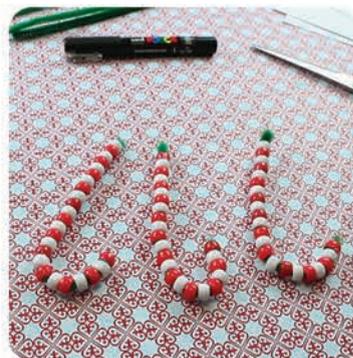
- Des cartes fortes blanches
- Des chenilles
- Des rubans "Noël"
- Des perles rouges et blanches
- Un marqueur noir
- Un pistolet à colle
- Une paire de ciseaux.



Étape 1 : Commencez par couper des morceaux de chenilles d'environ 20 cm.



Étape 2 : Insérer des perles sur toute une chenille, en alternant les couleurs rouge et blanche.



Étape 3 : Plier la chenille pour lui donner une forme de sucre d'orge. Refaire les étapes 1 à 3 pour avoir 3 sucres d'orge.



Étape 4 : À l'aide un ruban, nouer les 3 sucres d'orge ensemble.



Étape 5 : Ajustez la longueur des rubans.



Étape 6 : Fixer les sucres d'orge avec un pistolet à colle.



Étape 7 : Découper un petit rectangle dans une carte forte blanche, puis écrire un prénom.



Étape 8 : Pour terminer, placer les étiquettes de vos invités. Et voilà le marque-place est terminé ! Il ne vous reste plus qu'à les placer sur la table !

On passe à table !



Tiramisu aux deux saumons et ciboulette

Ingrédients pour 6 personnes :

- 200 g de saumon frais
- 3 œufs
- 4 blinis
- 4 tranches de saumon fumé
- 4 tiges de ciboulette
- 2 c à s de ciboulette ciselée
- 2 c à s d'huile d'olive extra vierge
- Poivre du moulin
- Sel
- 250 g de mascarpone

- 1 Couper le saumon frais en petits dés d'environ 1 cm.
- 2 Les faire revenir 2 minutes dans une poêle avec l'huile d'olive préalablement chauffée.
- 3 Assaisonner de sel et de poivre puis réserver.
- 4 Faire griller légèrement les blinis.
- 5 Casser les œufs en séparant les blancs des jaunes. Fouetter vigoureusement ces derniers.
- 6 Incorporer le mascarpone et la ciboulette ciselée. Saler et poivrer et bien mélanger.
- 7 Monter les blancs en neige et les ajouter délicatement à la préparation.
- 8 Composer les verrines en répartissant les blinis grillés au fond.
- 9 Couvrir du saumon cuit et de crème au mascarpone.
- 10 Placer au réfrigérateur durant 12 à 24 heures.
- 11 Avant de servir, décorer d'une tranche de saumon fumé et de tiges de ciboulette.
- 12 Les verrines de tiramisu aux 2 saumons et à la ciboulette sont prêtes à être appréciées.

Rita Renou

Bonne préparation et bon appétit

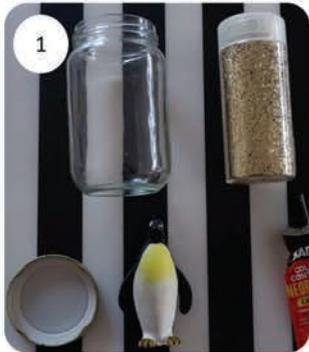
Le bricolage arcantois

Les globes qu'on tourne et retourne encore nous émerveilleront toujours, car ils font partie de nos souvenirs d'enfance !
Voici comment fabriquer votre propre globe de Noël féérique avec un pot maison.

- Il vous faudra :
- un bocal en verre bien propre
 - de l'eau du robinet
 - du sucre de canne
 - des paillettes
 - de la colle super glue
 - une figurine en plastique dur
 - un feutre acrylique type Posca

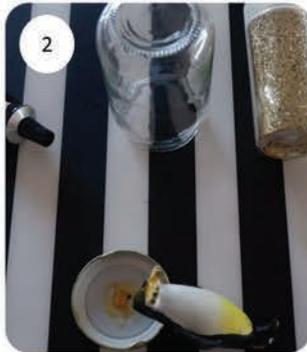


ETAPE 1



La première étape consiste à l'essayage de la figurine pour qu'elle occupe l'espace de manière harmonieuse.

ETAPE 2



On commence donc par coller sa figurine à l'intérieur du couvercle bien propre et sec et on attend que la colle ait bien prise avant de la mettre en contact avec le liquide.

ETAPE 3



Concernant la quantité de paillettes, je vous conseille d'avoir la main légère au début, quitte à en rajouter après avoir fait un essai.

ETAPE 4



Une fois que le niveau de liquide est correct (nous avons mis environ un volume de sucre de canne pour 9 volumes d'eau) et que la quantité de paillettes est suffisante, on visse fermement le bouchon.

ETAPE 5



On secoue fortement et on laisse le bocal reposer couvercle en bas pour vérifier que ça ne fuit pas.

ETAPE 6



On termine en décorant comme on veut le pot aux feutres Posca.

Loïc Clerté

Archingeay

est sur

IntraMuros

L'essentiel est près de chez vous.



Cliquez sur l'icône de téléchargement de votre smartphone.



Play Store
(Android)



Apple Store
(iPhone)

Tapez IntraMuros dans la barre de recherche et téléchargez l'application.



IntraMuros

Sélectionnez ensuite votre commune et naviguez dans les différents onglets.

Découvrez les événements, les actualités, les lieux à visiter et les services mairie de votre commune et des alentours. Recevez les infos importantes par notification.



Téléchargement gratuit



Et si on jouait ?

Les journées d'hiver sont souvent monotones.
Les jours défilent, souvent gris et froids.
Passer ces journées au coin du feu a pourtant du bon mais l'envie
de se retrouver prend alors tout son sens.

C'est pourquoi, le conseil municipal est heureux de vous proposer une soirée jeux. Vous pouvez d'ores et déjà noter la date :

Le Samedi 18 Février - 20h30 - Salle Jean Pierre Jacques

Au programme, vous pourrez jouer à de nombreux jeux de société, mais aussi vous affronter sur des jeux géants, et même vous essayer au jeu de fléchettes, avec Mr Patrick Maylin champion en la matière.

Sur place, vous trouverez une buvette qui sera tenue par l'association "Entre Chats aux Champs".

Il faut remercier tous les organisateurs qui permettent que cette manifestation puisse avoir lieu ainsi que toutes celles et ceux qui seront présents pour passer un moment de partage ensemble.

Alors si vous avez de 7 à 77 ans et même plus et moins, nous aurons le plaisir de nous retrouver au cœur de l'hiver pour jouer ensemble !

Bien sûr, cette soirée est gratuite.



Histoire de Noël *Rudolf le petit renne au nez rouge*

Il était une fois, un petit renne que l'on nommait Rudolph.
Ce n'était pas un renne comme les autres, car celui-ci avait un beau nez rouge.
Mais ce petit renne était bien triste, car un jour il se retrouva orphelin à cause de la cruauté d'un chasseur. Peiné de son sort, le petit renne au nez rouge se réfugia un jour dans la forêt, il voulait se retrouver seul, car ses amis n'arrêtaient pas de se moquer de lui.

Un soir, alors que Rudolf tremblait de froid, un ange se présenta à lui et lui demanda pourquoi il était seul dans une si grande forêt et pourquoi il pleurait toutes les nuits. Hésitant au début, Rudolf finit par tout raconter à l'ange et il se rendit compte que ça lui faisait du bien. L'ange l'écouta sans jamais l'interrompre.

Quand Rudolf eut fini de parler, l'ange lui dit qu'il pouvait l'aider et qu'il connaissait un homme bon qui saurait comment faire pour que le petit renne surmonte sa peine. Le petit renne au nez rouge se dit qu'il n'avait plus rien à faire ici et décida donc de suivre l'ange.

Ils arrivèrent tous deux dans un petit village, il planait dans l'air une odeur de pain d'épice et de chocolat. Une personne pas haute comme trois pommes les salua et Rudolf sourit pour la première fois depuis bien longtemps.

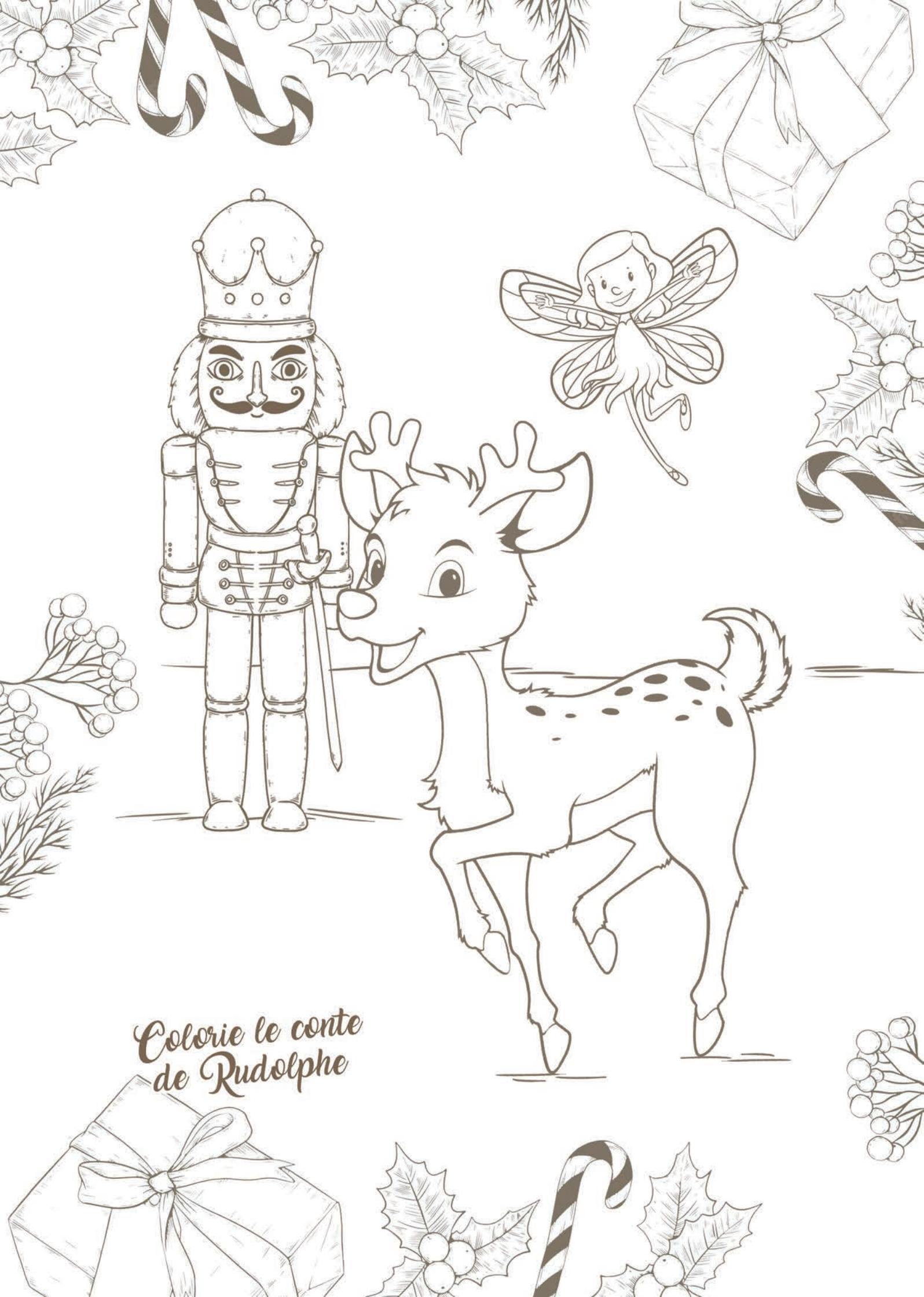
Ils arrivèrent devant une maison qui était décorée avec mille illuminations et un énorme sapin était posté à côté de cette maison. L'ange tapa trois fois à la porte et celle-ci s'ouvrit.

Rudolf fut ébloui par la lumière qui se trouvait à l'intérieur, ils avancèrent et le petit renne vit un drôle de personnage, tout de rouge vêtu, les joues roses et rebondies, une barbe blanche bien fournie et un énorme ventre, c'était le Père Noël. L'ange lui raconta l'histoire de Rudolf et le Père Noël touché par celle-ci décida de prendre le petit renne sous son aile.

Il commença par lui donner quelque chose à manger, car Rudolf mourait de faim, puis il lui présenta d'autres rennes et le Père Noël dit à Rudolf : « Nous serons à présent ta nouvelle famille Rudolf ». Le petit renne était tellement heureux que son nez se mit à briller de la plus belle des lumières et le Père Noël lui demanda donc, s'il acceptait de faire partie de l'attelage du Père Noël, car son nez pourrait l'éclairer dans la nuit. Rudolf accepta et devint le renne du Père Noël.

Depuis chaque soir à Noël, si on fait bien attention on peut voir dans le ciel une lumière scintiller.

Auteur : Jhonny Marks (1939) - Adaptation Française : Jacques Larue

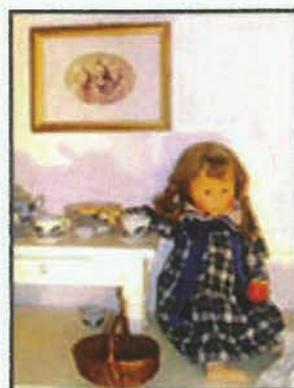


*Colorie le conte
de Rudolphe*



Search

Games



**Musée
Les Trésors de Lisette**

Collections & Mise en scène

Amusez-vous en 1900

Différents Jeux de Visite

Toute l'année Choisissez Réservation conseillée

Pour familles & groupes

Parcours Lisette « La Perle » 1^{er} degré

Parcours Lisette « La Perle » 2^{ème} degré

Parcours Gourmand

Parcours Marin

Parcours Halloween

Parcours Les Intrus

Pour les amateurs avertis

Parcours Objets Insolites

Parcours International

Parcours Lisette et son Poilu

Pour les tout petits

Chasse aux Souris

Tarifs

Adultes 7 € Enfants 5 €

Tél. 05 46 97 81 46

lestresorsdelisette.monsite-orange.fr

Pour les 25 ans en 2023

Nouveau Parcours

« Chapeau Lisette !!! »

« Chapeau Lisette !!! »

A l'époque de notre Lisette il était mal vu de sortir sans chapeau.

Pour les femmes, ils étaient joliment décorés avec des fleurs, des oiseaux, des fruits et papillons artificiels, des plumes etc..

Pour les hommes il y avait le chapeau melon, le canotier, le casque tropical, le bachis ou casquette pour les marins etc.....

Et, pour les élégants, l'indispensable chapeau haut de forme ou chapeau claque.

Dans le musée il y en a partout et de toutes sortes.

A vous de les trouver parmi les milliers objets du quotidien de la vie vers 1900.

Vous n'aurez pas assez d'yeux pour tout voir.



Colorié à la Machine. Y. Agnès. Breveté S. G. D. G.

MUSÉE LES TRÉSORS DE LISETTE

17380 Archingay 11 Rue Raymond joubert D 114

lestresorsdelisette.monsite.orange.fr

6ème édition

ARCHINGEAY

UNE SOIRÉE EN MUSIQUE

Fête
de la
musique

FOOD-TRUCK
& BOISSONS
SUR PLACE

16 JUIN 2023